

Motion (1) adoptée par l'Assemblée plénière, à l'unanimité,
le 10 juillet 2008

L'UNPS, réunie en Assemblée plénière, dans un contexte de préparation de la Loi « Santé, patients, territoires » a exprimé l'avis suivant :

L'UNPS et des organisations représentatives des professionnels de santé libéraux qui la composent ont été conviées à participer aux Etats généraux de l'organisation de la santé (EGOS). Ces Etats généraux se sont déroulés en deux phases. La première ne concernait que les médecins généralistes de premier recours, la seconde, organisée à la demande de l'UNPS, a réuni les autres professionnels de santé.

Le Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a rendu public sur son site internet sa synthèse de ces deux phases successives des EGOS.

L'UNPS tient à souligner que ce document dit « de synthèse », n'a pas été validé par elle et ne saurait l'engager.